

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 24 juillet 2023

Délibération N° DE_2023_154

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	15
Date de la convocation : 19/07/2023		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES
Représentés : Cyril DJALMIT par Florence BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES par Michèle BUISSON
Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Motion contre la fermeture de la "Ribambelle"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir appris très récemment la fermeture programmée du CMPEA/CATTP « La Ribambelle ».

Le conseil est très inquiet de cette mesure. Par le projet de création de deux antennes dépendantes de Mende, nous craignons une diminution de l'offre de soins pour les enfants du territoire : moins de souplesse dans l'accueil des enfants, la suppression des permanences d'accueil libre sans rendez-vous, un seul référent médical pour Mende et Florac, etc...

Cette structure, de par sa proximité et son personnel, est essentielle et indispensable pour nous. Ainsi, de nombreux élèves sur les établissements scolaires du sud de la Lozère et notamment de notre école publique bénéficient de prises en charge sur et hors temps scolaire. Les enseignants travaillent en étroite collaboration avec les professionnels du CMPEA et constatent de réels progrès. La proximité des personnels et de la structure permet un accompagnement possible aussi sur le temps scolaire sur de courtes durées (évitant les demi-journées) sans lequel certaines familles ne mettraient pas en place de suivi médical ou éducatif. L'existence du CMPEA La Ribambelle permet de pallier l'absence de certains accompagnements sur le territoire de Florac et son bassin de vie.

Nous portons également à votre connaissance une étude récente, référencée sur le site du Ministère de la Santé et de la Prévention. En juin, sont sortis les premiers résultats de l'étude nationale Prévalence de la Métrite des enfants (Enabee). Celle-ci montre, sans surprise, que 13 % des

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/08/2023
048-200057594-DE_2023_154-DE

DE_2023_154

enfants de 6 à 11 ans présentent un trouble probable de la santé mentale.

Avec ces deux antennes et un personnel délocalisé, la prise en charge sera nécessairement de moindre qualité. La géographie du sud Lozère et l'éloignement de ces structures de soin rendront impossible la prise en charge de certains enfants. Dans un contexte rural où l'accès aux soins est difficile, la délocalisation, même partielle, d'une telle structure accentuera donc les inégalités sociales.

Ainsi le Conseil municipal adopte une position fermement opposée à toute fermeture de la Rimbambelle dont l'existence est une nécessité absolue pour les enfants du territoire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Christelle FOLCHER
Secrétaire de séance



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/08/2023
048-200057594-DE_2023_154-DE

DE_2023_154